SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU PUY-DE-DOME

143, avenue du Brézet 63100 CLERMONT-FERRAND ***

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 31 mai 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1		
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19		
Date de la conv	ocation : 19 mai 2022		

N° 14

Désignation des membres du conseil d'administration au Conseil médical

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS:

Membres ayant voix délibérative

 Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- · M. BESSEYRE, Mme GUILLOT, Mme PICARD.
- Sapeurs-pompiers: Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- · Personnels administratifs, techniques et spécialisés : Mme MERCIER.

Membres de droit

- · M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

EXCUSÉS:

- Titulaires: M. BOYER, M. DESFORGES, M. DA SILVA, M. PERRET, M. SOUCHAL.
- Suppléants: Mme BONY, Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- Sapeurs-pompiers élus: Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- Personnels administratifs, techniques et spécialisés : M. TRICHARD.

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale a créé le Conseil médical, instance consultative unique qui vient se substituer aux deux instances existantes jusqu'alors le comité médical et à la commission de réforme. Ce conseil médical se réunit en formation restreinte (ex comité médical) ou en formation plénière (ex commission de réforme). Il est présidé par un médecin désigné par le préfet parmi les médecins titulaires.

En formation plénière, le conseil médical est composé des médecins siégeant en formation restreinte et de représentants de l'administration et du personnel. Par exemple, il peut être consulté pour avis sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité d'un fonctionnaire ou d'un sapeur-pompier volontaire, sur la reconnaissance d'une maladie professionnelle d'un fonctionnaire, ou encore sur la non imputabilité d'un accident de service.

En formation restreinte, le conseil médical est composé de 3 médecins titulaires et 1 ou plusieurs médecins suppléants, désignés parmi les médecins agréés. Par exemple, le conseil médical se réunit dans cette formation quand il est consulté pour une première mise en congé de longue maladie (CLM), la réintégration à expiration des droits à congés pour raison de santé.

Actuellement, par délibération du Conseil d'administration du SDIS 63 en séance ordinaire du 22 septembre 2021 les représentants désignés aux commissions de réforme sont les suivants :

Commission de réforme des SPP et PATS					
Titulaire	1 ^{er} suppléant	2ème suppléant			
Valérie PRUNIER	Jean Paul CUZIN	Annelyse DURON			
Martine BONY	Cédric DAUDUIT	Anne-Marie MALTRAIT			

Commission de réforme des SPV						
Titulaire	1 ^{er} suppléant					
Jean Paul CUZIN	Anne-Marie MALTRAIT					

Le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ne prévoyant pas de disposition transitoire concernant les représentants de l'administration, une nouvelle désignation est nécessaire pour constituer le conseil médical.

D	E	L	B	E	R	A	Т	10	D	N

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de procéder à la désignation des membres du Conseil médical.

Conseil médical des SPP et PATS					
Titulaire	1 ^{er} suppléant	2ème suppléant			
Valérie PRUNIER	Jean Paul CUZIN	Annelyse DURON			
Jean-Marc MORVAN	Cédric DAUDUIT	Anne-Marie MALTRAIT			

Conseil médical des SPV					
Titulaire	1 ^{er} suppléant				
Jean-Marc MORVAN	Anne-Marie MALTRAIT				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 3 1 MAI 2022

Le président du conseil d'administration du SDIS,

Jean-Paul ∕CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220609-22_07644-DE Date de télétransmission : 09/06/2022 Date de réception préfecture : 09/06/2022